



Procès-verbal de l'assemblée communale
No 41/2024 du 27.05.2024
de 19:30 à 22:54
à la salle polyvalente

Le Président	Bernard Oberson
La Rédactrice du PV	Bernadette Frossard
L'Administratrice communale	Brigitte Eltschinger
Scrutateurs :	MM. Gilles Aubonney, Christian Yerly, Gaylord Magnin, Cédric Pittet et Mme Sophie Hoehn
Présence :	230 citoyens
Excusés :	Mmes Leonie Ramuz, Célia Lauper, Laetitia Morel, Elisabeth Herrmann, Michelle Dupré, Noémie Morel, Liselotte Jenny, Beatrix Guillet et MM. Albert Dupré, Philippe Clivaz, René Jenny, Codourey Baptiste et Michel Rey
Invités :	Mme Ludivine Jovanovic et MM. Stéphane Devaud et Frédéric Balmer

Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes a été utilisé.

Préambule

Au nom du conseil communal, le Président salue les citoyens et les remercie de leur présence en très grand nombre, signe d'intérêt et de soutien. Il salue également la présence de **MM. Frédéric Balmer et Stéphane Devaud** (bureau RWB) à disposition pour les questions liées aux routes, de **M. Laurent Monneron** (PHORM architectes SA), de **M. Florian Welti**, (GM Ingénieurs SA) à disposition pour les questions liées à l'accueil extra-scolaire ainsi que **Mme Ludivine Jovanovic**, responsable de l'accueil extra-scolaire.

Il informe que, dans le cadre d'un projet de film sur les activités de notre commune, le conseil communal a mandaté deux personnes (**MM. Bernard Kolly et son collègue de Neyruz**) pour la prise de son et d'images jusqu'à la présentation des comptes uniquement, les débats ne seront pas filmés. Il demande à l'Assemblée son consentement, tout en précisant que les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur les images peuvent venir s'annoncer vers lui à la fin de l'assemblée ou dans les prochains jours. La décision formelle d'autoriser cette prise d'images et de son est soumise à l'Assemblée. En cas de refus, les images filmées en début d'assemblée seront détruites.

L'Assemblée communale accepte à 227 oui, 1 non et 3 abstentions.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n°19 du 10 mai 2024, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tout-ménage insérée dans l'information communale 1/2024. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2022, est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par **Monsieur le Syndic, Bernard Oberson**. L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28.12.1981, version entrée en vigueur le 01.01.2021.

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, **le Président** déclare que l'assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président demande si, parmi les personnes présentes, hormis **Mmes Ludivine Jovanovic (AES), Carole Grossenbacher et Bernadette Frossard** (personnel administratif) et **MM. Frédéric Balmer et Stéphane Devaud** (bureau RWB), quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote. Ce n'est pas le cas.

MM. Gilles Aubonney, Christian Yerly, Gaylord Magnin, Cédric Pittet et Mme Sophie Hoehn sont nommés scrutateurs et élus par applaudissements.

Le total des voix est de 230. La majorité absolue est de 116 voix.

Le Président demande si des remarques sont à formuler sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée communale est invitée à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à 229 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président remercie chacun d'être concis dans ses interventions.

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Les noms des 17 jeunes nouveaux citoyens sont affichés à l'écran. **Le Président** informe que ces derniers ont reçu de la commune une carte d'anniversaire avec comme cadeau un AG culturel leur donnant libre accès pendant une année à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, etc., en Suisse romande et, nouveauté depuis fin avril 2024, un abonnement à un journal.

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration communale. Il demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 224 oui, 0 non et 6 abstentions.

Point 3 - Comptes 2023

3.1 Présentation générale des comptes communaux

Compte de résultats 2023

Le Président informe que le compte de résultat 2023 présente un bénéfice de CHF 220'324.13 pour un total de charges de CHF 8'931'967.27 et un total de revenus de CHF 9'152'291.40. Le budget prévoyait un déficit de CHF 403'943.98. Le compte de résultats 2023 démontre un montant total des charges supérieur par rapport à 2022 de CHF 184'044.52 (2.10%). Les revenus ont diminué de 3.10% entre 2022 et 2023 ce qui correspond à CHF 292'436.24.

Pour les revenus, ils sont supérieurs de CHF 417'546.41 au budget (+ 4,78%), mais inférieurs de 3,10 % au compte 2022 (CHF -292'436.24). Ceci s'explique par un rééquilibrage au niveau des estimations des recettes d'impôts. Ces estimations sont faites sur la base des données fournies par le service des contributions qui sont des données globales pour l'ensemble des contribuables du canton et basées sur des années antérieures. De plus, une recrudescence de travaux liés aux économies d'énergie qui, par le principe des déductions accordées, diminue les recettes fiscales est constatée. Ces déductions n'étant valables qu'une seule fois, les recettes devraient à nouveau augmenter pour les prochaines années. Grâce une bonne maîtrise des charges, l'exercice se solde par un résultat positif de CHF 220'324.13.

Selon l'art. 9 al. 4 du nouveau règlement des finances, entré en vigueur le 1er janvier 2022, le conseil communal doit établir une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède le 20% du budget attribué à l'objet en question, et doit être inférieur à CHF 30'000.- mais supérieur à CHF 2'000.-. La diapositive affichée fait mention de tous ces dépassements. Ils représentent un montant de CHF 496'475.65 et correspond à 5.56% du total des charges. A noter que le total des charges est inférieur de CHF 206'721.70 par rapport au montant budgétisé. **Le Président** demande s'il doit procéder à la lecture des comptes ayant subi un tel dépassement.

La parole n'est pas demandée.

Compte des investissements

Le Président informe que le compte des investissements présente un total des dépenses de CHF 1'916'057.77 et un total des recettes d'investissements de CHF 103'198.40. Ce qui représente un montant net des investissements de CHF 1'812'859.37. La capacité d'autofinancement est à hauteur de CHF 603'527.00 ce qui représente le 33 %.

Le graphique des investissements de 2019 à 2023 est affiché. Il démontre un autofinancement supérieur au montant des investissements hormis pour l'année 2022 et 2023. L'année 2023 a été une année d'investissements importants avec plus de CHF 1'500'000.-. La fin du grand chantier de la route " Chêne-Buchille " à Lovens ainsi que le début des travaux de rénovation du bâtiment pour l'école maternelle et la crèche à Onnens en sont les principales causes.

Malgré ces investissements importants pour un montant de 6,6 mio sur les 5 dernières années, leur financement a pu être fait avec les propres ressources communales à hauteur de 81,9 % pour un total de 5,4 mio.

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie Mme Brigitte Eltschinger, administratrice communale, pour son travail.

3.2 Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à 4 reprises pour étudier ces documents.

Lors d'une séance avec une délégation du Conseil communal en date du 7 mai 2024, la commission a été informée des ajustements de la " planification à 5 ans des investissements ". Elle a également reçu une vision de la situation financière de notre commune au travers des indicateurs officiels liés à MCH2. À savoir l'IF1 qui représente le taux d'endettement net et l'IF4, la dette brute par rapport aux revenus.

Le 22 mai 2024, la Commission financière a encore rencontré notre syndic Bernard Oberson et notre boursière Brigitte Eltschinger pour leur présenter la position de la Commission financière. La Commission financière a obtenu les réponses aux différentes interrogations. Elle remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour la bonne collaboration.

Commentaires concernant l'exercice 2023

La Commission financière a pris note du résultat positif de l'exercice financier 2023. Soit un bénéfice de CHF 220'324.13 pour des charges de CHF 8'931'967.27.

À noter que ce résultat, comme celui de l'année précédente, est embelli de CHF 182'421.53 grâce à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif. Cet ajustement provient de l'introduction de MCH2 en 2022 et il est valable sur 10 ans. Le résultat effectif pour 2023 est donc de CHF 37'902.60.

D'autre part, la Commission financière a également examiné le rapport de révision établi par le fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. Celui-ci est réalisé sur la base des directives établies par le service des communes et confirme la conformité des comptes aux prescriptions légales.

La Commission financière a pris note du point relevé par Fiduconsult par rapport au système de contrôle interne exigé par la loi. Le Conseil Communal a effectivement documenté par écrit le système de contrôle interne pour tous les domaines importants. Cependant, il n'est pas encore connu en interne et il n'est pas appliqué.

La Commission financière a pris note, lors de la séance du 22 mai 2024, du commentaire de notre Syndic quant à la révision de la procédure de contrôle établie et à sa mise place pour la fin de la législature.

Présentation générale du " Compte investissements "

Le compte 2023 nous informe que la commune a payé pour CHF 1'916'057.77 de factures en liens avec les investissements en cours. En contrepartie, elle a encaissé des recettes pour CHF 103'198.40. Nous avons donc dépensé en 2023 CHF 1'812'859.37 pour nos divers investissements en cours ou terminés.

Dossiers d'investissement bouclés

La Commission financière a pris connaissance des 6 dossiers d'investissements bouclés en ce début d'année 2024.

Vous avez pu en prendre connaissance dans l'info communale.

Les résultats financiers sont positifs puisque globalement, les coûts réels sont inférieurs de CHF 64'388,29.

La Commission financière tient à remercier et féliciter les conseillers en charge de ces dossiers.

En résumé :

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations susmentionnées, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2023."

3.3. Approbation des comptes

L'Assemblée communale est invitée à approuver le compte de résultat tel que présenté (le conseil communal et l'administratrice communale ne votent pas).

L'Assemblée communale approuve par 220 oui, 0 non et 2 abstentions.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le compte des investissements tel que présenté (le conseil communal et l'administratrice communale ne votent pas).

L'Assemblée communale approuve par 218 oui, 0 non et 4 abstentions.

4. Budget du compte des investissements 2024 : modifications

M. Dominique Baudois, président de la commission financière, fait part de l'avis de la commission financière quant aux investissements soumis à la présente assemblée :

" Investissements

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs, chers Citoyens,*

La Commission financière souhaite vous faire part de ses remarques et réflexions globales, avant de commencer la présentation point par point des 5 investissements proposés ce soir par le Conseil Communal.

Pour rappel :

- *La nouvelle législature a débuté en mai 2021, il y a donc 3 ans.*
- *Le nouveau plan comptable MCH2 a été appliqué à La Brillaz dès l'année 2022.*

Dès le début de la législature, la Commission financière a régulièrement fait part de ses préoccupations auprès du Conseil Communal concernant deux points en particulier :

1. Le manque de " stratégie " (vision, objectifs, priorités) dans les différents dicastères
2. Le manque de continuité dans la planification financière (Élément qui devrait pourtant servir d'instrument d'alerte et de conduite)

Par ailleurs, la faible ou la non-utilisation des études disponibles reste un sujet de préoccupation. Par exemple, l'Assemblée communale de décembre 2020, avait accepté un projet " Stratégie d'utilisation des bâtiments communaux ". Mais au début de la législature, et il en avait le droit, le Conseil communal a annulé ce projet qui intégrait entre autres la question de l'accueil extra-scolaire (AES). Force est de constater aujourd'hui, que l'AES est traitée en urgence et n'entre dans aucun concept global.

Par ailleurs, la planification des investissements interpelle et gêne considérablement la Commission financière. À chaque assemblée, de nouveaux investissements, non planifiés, sont à voter. Cette approche ne nous permet pas de projeter l'état des finances communales à long-terme et d'en comprendre les conséquences. Voilà 2 ans que la Commission financière demande au Conseil Communal de respecter le budget annuel et d'améliorer la planification à 5 ans des investissements.

Pour information, en plus des 7 mio proposés ce soir, la planification des investissements pour 2025 à 2029 prévoit 6, mio d'investissements. Mais, la Commission financière vous rend attentifs que par exemple :

- La route des Bumins, pour laquelle nous venons de dépenser 153 KCH d'étude, ne fait plus parti des investissements prévus d'ici 2029.
- La question du bâtiment de Lovens n'est pas traitée, même si le Conseil Communal a investi CHF 30'000.- pour de nouvelles fenêtres en 2023.

Bien que le Conseil Communal explique ces modifications et re-focalisations par le besoin de réduire les investissements et de se concentrer sur des problématiques urgentes, la santé financière de notre commune pourrait néanmoins en être affectée négativement.

En se basant sur l'examen des indicateurs financiers MCH2 projetés par le Conseil Communal, la Commission financière observe que dès 2027 :

- L'indicateur du taux d'endettement net passe de " suffisant " à " mauvais "
- L'indicateur de la dette brute par rapport au revenu passe quant à lui de " moyen " à " mauvais ".

Dès l'année 2028, la dette nette par habitant, calculée par la Commission financière, passerait même en zone " endettement très important ". Ceci en tenant compte d'une progression des revenus fiscaux de 2,08 %. Progression correspondant à la moyenne de progression des trois dernières années de notre commune.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière donne un préavis financier négatif à l'ensemble des investissements présentés ce soir.

Elle demande au Conseil communal de présenter une nouvelle planification des investissements à 5 ans ou plus. Planification qui doit être en lien avec les besoins et la capacité financière de la commune, et qui précise les conséquences potentielles sur l'endettement et le taux d'imposition."

Le Président remercie la commission financière. Il rappelle de cette dernière a un rôle consultatif et doit renseigner l'Assemblée sur son appréciation de la situation financière de la commune. Il fait part de l'analyse globale du conseil communal concernant les investissements proposés. Ces derniers sont nécessaires et la situation financière de la commune le permet. Le conseil communal est conscient que le niveau d'endettement sera à surveiller et que les prochains investissements à planifier devront être priorités et dépendront aussi des résultats futurs de la commune. Le conseil communal a aussi un devoir d'anticipation dans les projets à initier, en tenant compte des besoins actuels tout en tenant comptes des besoins futurs.

4.1 Salle polyvalente – création d'un foyer avec installation de nouvelles portes de chemin de fuite

Mme Christine Chammartin Auer présente l'investissement lié à la création d'un foyer avec installation de nouvelles portes de chemin de fuite. Elle explique que l'ECAB a édicté des normes de sécurité et de protection incendie en 2015 et qui, suite à un contrôle de conformité avec celle-ci en 2022, la salle polyvalente a fait l'objet d'un redimensionnement du nombre de personnes pouvant l'occuper.

La situation actuelle est la suivante : la capacité dans la salle Mora est de 100 personnes debout ou 60 personnes assises, avec 2 portes de sortie de secours.

Au rez inférieur, la capacité est de 800 personnes debout ou 432 personnes assises dans la salle de gym et de 50 personnes debout ou 50 personnes assises sur la scène, ce qui amène à une capacité totale de 950 personnes debout ou 542 personnes assises.

Lors du contrôle de conformité de l'ECAB, il est apparu que le foyer au rez inférieur est considéré actuellement comme une voie d'évacuation. Par conséquent aucun matériel (chaises, tables ou autres) ne peut être installé lors de manifestations. Afin de diminuer cette grande voie d'évacuation et de gagner de l'espace habitable, le conseil communal propose la création d'une nouvelle paroi de compartimentage dans la partie foyer.

Les travaux proposés permettront la création d'un nouvel espace qui pourra accueillir 50 personnes debout ou 30 personnes assises. Le but est alors de pouvoir installer du matériel, tables, chaises ou autres, afin de maximiser la place et le nombre de personnes lors des manifestations. Une paroi sera construite entre l'ascenseur et la cuisine avec une porte.

La capacité totale pour l'ensemble du bâtiment (rez supérieur et inférieur) passerait ainsi de 950 personnes debout ou de 542 personnes assises actuellement, à 1'000 personnes debout ou 572 personnes assises.

De plus, le conseil communal soumet le déplacement de la sortie de secours du foyer afin de permettre l'utilisation d'un four à vapeur lors de grandes manifestations, qui entraverait moins la sortie en cas d'incendie (sortie directe). Le conseil communal propose également la création d'une nouvelle sortie de secours dans la salle de gymnastique qui en comprend actuellement 2 (conformes aux normes de l'ECAB), une vers l'extérieur, à côté de la scène et l'autre au fond de la salle vers les escaliers. Comme la sortie vers les escaliers amène à une évacuation moins rapide en raison de la salle Mora et de la prise en compte des personnes à mobilité réduite, cette nouvelle sortie permet une évacuation plus rapide et plus efficace de la salle de gym sans obstacle. Les travaux devraient se terminer à la fin de l'année 2024. Il est bien clair que le conseil communal tiendra informer l'USLB et les sociétés locales de l'avancement des travaux.

Le coût total de cette réalisation s'élève à TTC CHF 115'000.- se répartissant de la manière suivante :

CFC 1 Travaux préparatoires	CHF	1'500.-
CFC 2 Gros œuvre	CHF	76'500.-
CFC 4 Aménagements extérieurs	CHF	6'000.-
CFC 5 Frais secondaires	CHF	3'000.-
CFC 6 Réserve	CHF	14'500.-
Calcul avec + 15% d'estimation des coûts		

Le conseil communal propose donc un investissement se montant à TTC CHF 115'000.-.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 3% se monte à CHF 3'450.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux.

4.1.1 Rapport de la commission financière

M. Martial Baechler, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Salle polyvalente : création d'un foyer et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement de CHF 115'000.-

Cet investissement est prévu dans la planification des investissements 2024-2028 (ref. 04.12.23)

Le financement se ferait par la trésorerie communale. L'amortissement de 3% se monterait à CHF 3'450.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin de travaux.

La Commission financière ne conteste pas le bien fondé de cet investissement.

Mais, sur la base des informations reçues et ses considérations mentionnées plus tôt, la Commission financière donne un préavis financier négatif pour cet investissement. "

4.1.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de TTC CHF 115'000.- pour la création d'un foyer avec déplacement de la sortie de chemin de fuite et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite.

L'Assemblée communale accepte à 177 oui, 31 non et 22 abstentions.

4.2 Bâtiments : construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES)

Mme Christine Chammartin Auer présente l'investissement lié à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES).

En préambule à cette présentation, le conseil communal, en collaboration avec M. Monneron, architecte, ici présent, a étudié différents emplacements pour l'AES. Il a travaillé sur le site de l'école 1901, sur l'actuel emplacement de l'AES dans le bâtiment administratif ainsi que sur le site du complexe scolaire et sportif (Ecole Caméléon et salle polyvalente).

Il en est ressorti que le site en face de l'école Caméléon offrait la meilleure option tant au niveau de la place que de l'accès. Il s'agit donc d'une décision du conseil communal que de présenter ce soir cet emplacement pour l'AES.

L'AES se situe actuellement au 1^{er} étage, côté est, du bâtiment administratif de Lentigny. L'autorisation du SEJ (service de l'enfance et de la jeunesse) octroyé à la commune est pour l'accueil de 27 enfants mais la capacité actuelle est de 36 suite à une dérogation du SEJ en raison de l'augmentation du nombre d'enfants ces dernières années. Cette année, la capacité est à son maximum 2 jours de la semaine pour les repas de midi, cela signifie qu'une partie des enfants doit manger dans la salle du conseil communal.

De plus, la question de la sécurité liée au trafic du parking (voitures, bus scolaires, camions) et des véhicules de l'édilité (tracteurs, jeeps et pick-up) est régulièrement soulevée. Il n'y a pas de zone piétonne dans le parking, ce qui augmente le danger pour les usagers de la place.

C'est pourquoi, le conseil communal propose la construction d'un nouveau bâtiment pour l'AES sur la parcelle qui regroupe le complexe scolaire et sportif, bâtiment dont les plans ont déjà été soumis au SEJ qui n'a émis aucun préavis négatif. Il permettrait d'augmenter la capacité d'accueil à 36 enfants.

Le bâtiment est constitué de 8 modules préfabriqués en bois, pré-usinés et assemblés sur site avec un plancher en bois, une toiture plate et végétalisée, avec un avant-toit, une façade en bois-grisé naturellement ce qui le rend durable dans le temps. Il répond aux exigences Minergie P et l'énergie nécessaire pour le chauffer le bâtiment provient d'une pompe à chaleur. Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture.

L'AES aura une place de jeux privative, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. La place de jeux de l'école Caméléon sera déplacée sur la partie herbeuse actuelle avec dans la mesure du possible, un travail de dépose/repose des jeux actuels encore en bon état. Elle sera sécurisée par du treillis sur tout le pourtour. Le deck en bois n'est pas déplacé ni modifié.

Le projet comprend également la création de 10 places de parc le long de la route Joseph-Nicolas Mora menant à la salle polyvalente. Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Le coût total de cette réalisation s'élève à TTC CHF 1'840'000.- se répartissant de la manière suivante :

CFC 1	Travaux préparatoires	CHF	60'700.-
CFC 2	Gros œuvre	CHF	1'385'610.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF	170'100.-
CFC 5	Frais secondaires	CHF	34'000.-
CFC 9	Ameublement et décoration	CHF	22'300.-
Pour un total de		CHF	1'672'710.-

Avec + 10% concernant l'estimation sommaire des coûts.

Le conseil communal propose un investissement se montant à TTC CHF 1'840'000.-

Le financement se fera par un emprunt. Le taux d'amortissement de 3%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 92'000.-.

M. Patrick Rey se réfère à la soirée d'information du 15 mai 2024 à laquelle il a assisté et se demande comment les conseillers vont pouvoir traiter de nouveaux dossiers compte tenu des nombreux dossiers qui sont encore actuellement à traiter. De plus, il estime que l'AES pourrait occuper les salles actuellement disponibles: la salle Mora, le futur foyer de la salle polyvalente et la salle paroissiale. **Mme Christine Chammartin Auer** répond qu'effectivement, lors de la séance du 15 mai 2024, il a été fait mention de l'utilisation éventuelle de la salle Mora. Celle-ci est trop exiguë pour accueillir 36 enfants et pas adaptée pour un accueil extra-scolaire qui nécessite des vestiaires et une cuisine. Quant à la salle paroissiale, elle appartient à la Paroisse et non pas à la commune. De plus, toutes les écoles étant situées sur Lentigny, le conseil communal n'a pas étudié de solutions extérieures à Lentigny. **Le Président** met en évidence le fait qu'un accueil extra-scolaire nécessite la privatisation des locaux qui lui sont mis à disposition, ce qui empêcherait que d'autres personnes/sociétés puissent les utiliser. Quant au nombre de dossiers encore à traiter, estimé à 15, **le Président** explique que beaucoup sont bloqués en attente de rapports, de subventions ou autres. Si le conseil communal a planifié des investissements, c'est qu'il est capable de les mener à terme. **M. Gaylord Magnin** rappelle que lors de la soirée d'informations du 15 mai 2024, il avait demandé si une variante plus au sud de la parcelle avait été étudiée. Il pense que si un jour, il faut agrandir l'école, il est important de garder ce terrain disponible d'autant plus que celui-ci est prévu pour. De plus, il estime que devoir déplacer le parking, la conduite d'eau, la place de basket, réduire la surface de récréation et diviser les aires de jeux n'est pas idéal. Bien qu'il estime nécessaire d'offrir plus d'espace à l'AES, il pense également que la solution retenue est plus coûteuse que celle plus au sud. **Mme Christine Chammartin Auer** explique qu'avec l'architecte, plusieurs possibilités avait été étudiées et que le conseil communal n'a chiffré que la proposition retenue. **Mme Florence Perroud** ne met pas en doute l'utilité de nouveaux locaux pour l'AES mais elle estime que le projet présenté n'est pas judicieux. En raison, d'une part, du fait que les petites classes sont à l'école 1901, il lui paraît évident que l'AES soit près de ces enfants et, d'autre part, perdre des places de parc alors que l'Assemblée vient d'accepter l'optimisation de l'utilisation de la salle polyvalente est paradoxal. Elle estime que l'ancienne école de Lovens pourrait accueillir le bureau communal et permettre à l'AES d'occuper les anciens locaux de l'administration, ce qui ferait que chaque village aurait ainsi une infrastructure communale. **Le Président** répond que cette variante est beaucoup trop coûteuse et qu'elle aurait trop d'incidence négative sur les finances communales. **M. Alain Codourey** est très étonné de devoir voter cet investissement de presque 2 mio pour l'AES. Il comprend tout à fait le besoin mais il estime que cette proposition est faite dans la précipitation. Il rappelle que l'Assemblée a déjà demandé à maintes reprises la présentation d'une vision pour les bâtiments communaux, sans n'avoir eu de réponse. Il demande que les besoins à plus long terme soient étudiés et que, sur la base d'une vision globale des dépenses, l'Assemblée puisse se positionner. **M. Joël Husson** estime que prévoir un AES pour 36 enfants alors que la population devrait augmenter est contradictoire et que le projet présenté ne paraît pas être financièrement idéal. Il déclare aussi que le fait que d'autres propositions n'aient pas été chiffrées laisse penser que l'étude n'a pas été complètement faite. **Mme Lucie Menétrey** informe que plusieurs éléments techniques et pédagogiques sont venus s'ajouter et que, bien que si la demande d'accueil a augmenté pour 2 jours, elle est stable pour les moyennes des autres jours depuis un certain nombre d'années. Prévoir 48 ou 60 places d'accueil serait démesuré. Les effectifs scolaires projetés sont stables, offrir 9 places supplémentaires peut répondre à la demande. **Mme Lucie Menétrey** ajoute que l'AES vit de 6h45 à 18h15, que certains enfants y passent de longues périodes et qu'il est nécessaire de leur fournir un cadre privatisé qui répond aux besoins des enfants, ce qui n'est pas le cas de la salle Mora par exemple. Le fait d'installer l'AES sur le terrain de projeté permet de faire de l'école Caméléon une sorte de campus, ce qui est extrêmement intéressant. **M. Gilles Aubonney**

prend un exemple vu dans le journal " La Liberté " concernant un projet d'AES sur la commune de la Sonnaz pour un budget nettement inférieur à celui de La Brillaz, soit de CHF 720'000.- et il se demande si la commune de La Brillaz n'a pas des goûts de luxe ou alors la raison d'un coût si élevé. **M. Laurent Monneron** répond qu'il faut comparer ce qui peut l'être et qu'en l'occurrence, les deux projets ne prévoient pas la même capacité d'accueil et de plus, étant donné que celui de la Sonnaz sera adjacent à un bâtiment existant, il se peut qu'il y ait la possibilité de faire des économies de chauffage, de raccordements électriques et autres. Concernant la canalisation à déplacer, celle-ci traverse toute la parcelle en diagonal, donc déplacer l'AES plus au sud n'aura aucun impact financier. De plus, le projet de l'AES permet aux enfants d'accéder à une surface en dur (cour d'école) et un jardin privatisé. Quant à la place de jeux, elle ne sera que déplacée et la grande partie des jeux (encore en bon état) sera récupérée. Ce coût est estimé à CHF 150'000.- et il est faible par rapport au coût total. Il estime que le projet tel que présenté correspond à un outil fonctionnel et de qualité répondant aux besoins d'un AES. **M. Niksa Vucinic** a entendu dire que l'école était saturée. **Mme Lucie Menétrey** répond que les contraintes auxquelles il faut faire face sont de l'ordre d'un besoin accru en accompagnement d'élèves en difficulté ou en intégration et non pas du nombre d'élèves, qui reste stable. Elle met en évidence que l'AES n'est pas en connexité directe avec le nombre d'élèves en primaire. **M. Cédric Pittet** a demandé, lors de la séance du 15 mai 2024, quelle serait la différence du coût si la place de jeux et la conduite ne devaient pas être déplacées, l'architecte avait annoncé une économie de CHF 185'000.- mais aujourd'hui, cette même personne déclare que cela ne change rien, il craint que cela soit une manière de gruger l'Assemblée communale. **M. Laurent Monneron** répond que le montant avancé correspondait au déplacement de la place de jeux mais que la canalisation passant en diagonal, une déviation de celle-ci est de toute manière à prévoir. Il précise que normalement, c'est à l'AESO de prendre en charge le déplacement de la canalisation mais des questions doivent encore être éclaircies, à savoir si la conduite est entièrement ou partiellement propriété de l'AESO, ce qui pourrait diminuer les coûts. **M. Armand Hayoz** estime que le projet présenté est un projet bidon qui n'a aucun avenir car on a assez d'infrastructures existantes qui pourraient être utilisées (par ex. salle Mora). **M. Thomas Chappuis** confirme que la conduite est une conduite de basse pression et qu'il faut encore définir à qui elle appartient.

4.2.1 Rapport de la commission financière

M. Damien Rime, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Bâtiments : construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement de CHF 1'840'000.-.

La Commission financière vous rend attentifs au fait que la planification des investissements 2024-2028 (ref. 04.12.23) prévoyait le réaménagement de l'administration communale, de la nouvelle édilité et de l'AES pour un montant total de CHF 1'500'000.-. Aujourd'hui, 5 mois après, le Conseil Communal vous propose seulement pour l'AES, un coût de CHF 1'840'000.

Pour information, le Conseil communal a prévu au budget 2025 un montant de CHF 500'000.-, sans donner plus de détails, sur le futur réaménagement de l'administration communale et de la nouvelle édilité.

Le financement de cet investissement se ferait par un emprunt. Le taux d'amortissement serait de 3%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 92'000. - . La Commission

financière ne conteste pas le bien fondé de cet investissement. Mais sur la base des informations reçues et ses considérations mentionnées plus tôt, la Commission financière donne un préavis financier négatif pour cet investissement. "

4.2.2 Vote du crédit y relatif

Mme Marianne Stern demande que le vote se fasse à bulletins secrets. **Le président** soumet la demande à l'Assemblée de communale. Seules 2 personnes y sont favorables alors qu'il en aurait fallu 45 pour atteindre le quota de 1/5ème des personnes présentes; le vote à bulletins secrets n'est pas retenu.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de TTC CHF 1'840'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire.

L'Assemblée communale refuse l'investissement à 188 non, 31 oui et 11 abstentions.

Une citoyenne quitte l'assemblée, il reste 229 citoyens.

4.3 Modérateur de trafic – village d'Onnens

M. Yvan Jordan présente le projet lié à la modération du trafic à Onnens. Il informe que les objectifs de ce projet visent à améliorer la sécurité des piétons, à diminuer le bruit de jour comme de nuit et à diminuer le trafic de transit.

Des aménagements sont planifiés pour sécuriser le cheminement des piétons le long de la route de " l'Ecole ". Le passage à piétons devant l'école d'Onnens sera déplacé. Un trottoir est projeté en prolongement de l'existant depuis l'école d'Onnens jusqu'au quartier du " Bret ".

La solution proposée présente les avantages suivants :

- La zone 30 km/h s'applique à tout le village.
- La priorité de droite est appliquée dans tout le village, ce qui simplifie la compréhension de la zone 30 km/h.
- Les piétons sont prioritaires (même sans passage à piétons)

Treize accidents sont survenus sur les axes routiers du secteur dont quatre avec des blessés graves (véhicules) ; neuf avec des dégâts matériels et deux accidents avec des blessés graves concernent des piétons.

La variante retenue (zone 30 généralisée) prévoit le maintien de 4 traversées piétonnes. Les piétons ont la priorité sur tous les axes. Des aménagements ponctuels complètent la sécurisation des piétons (traversées / trottoir / potelets).

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 9'000.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

M. Christian Yerly demande pourquoi la zone 30 prévue s'arrête au réservoir de Lovens. **M. Yvan Jordan** informe qu'il est tout à fait possible de rallonger la zone pour autant que les

riverains soient d'accord. **M. Dominique Baudois** constate que le village d'Onnens au complet sera une zone 30 et il aimerait savoir comment les véhicules en provenance de Corjolens en seront informés et pourquoi il n'est pas prévu de construire un trottoir sur la route " En Salley ". **M. Yvan Jordan** répond que tout comme pour Lovens, la zone 30 peut être rallongée pour autant que les riverains soient d'accord. Un totem sera installé au début de la zone 30 afin que les véhicules en provenance de Corjolens en soient avertis. Quant au trottoir, il n'est pas prévu dans le projet et devra faire l'objet d'un autre investissement. **Le Président** précise que si le projet présenté comprend le trottoir " école – Le Bret " c'est que la création de ce trottoir était déjà prévue plus vite, que les emprises de terrain sont déjà prévues et que le trafic sur cette route est plus important que celui sur la route " En Salley ". Ce trafic devrait même croître avec les travaux prévus à Matran. **M. Yvan Jordan** précise qu'il est important de diminuer le trafic de transit. **M. Bertrand Morel** constate que mettre tout le village d'Onnens en zone 30 et de prévoir une limitation à 30 km/h dans le projet à Lentigny, tout en gardant le 50 km/h à Lovens, risque d'être très perturbant pour les usagers de la route qui seront confrontés à 3 réglementations différentes avec chacune des spécificités particulières ; plus personne ne va savoir que faire et cela va engendrer des problèmes de sécurité. **M. Yvan Jordan** explique qu'il s'agit d'une première étape et que si l'investissement pour Onnens est accepté, le concept pourra aussi être appliqué pour Lentigny et pour Lovens, dans la mesure du possible. **Le Président** précise que la charge de travail pour la mise en zone 30 des 3 villages simultanément serait trop importante. **Mme Lucia Iannone Mauron** ne comprend pas pourquoi lors d'une assemblée précédente durant laquelle il avait été discuté d'une zone 30, elle avait demandé pourquoi Lovens n'avait pas également été pris en compte et il avait été répondu à l'Assemblée que des réglementations cantonales ne permettaient pas de faire des zones 30 et maintenant, il est dit qu'il faudrait que la demande émane des citoyens. **M. Yvan Jordan** répond qu'il ne revient pas aux citoyens de faire une demande et que si la première étape passe, le conseil communal proposera des projets pour les deux autres villages. Il précise qu'un postulat pour étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales date du 15 février 2023, ce qui explique les évolutions. **Le Président** rappelle que si Onnens est prioritaire, c'est en raison des gros travaux prévus à Matran. **M. Rachid Reghif** ne comprend pas comment il est possible de réduire le trafic par une diminution de la vitesse et de plus, il a entendu par 2 fois lors de la présente assemblée que si les riverains le demandent, le conseil communal est prêt à le faire pour les 2 autres villages. **M. Yvan Jordan** signale un malentendu : les citoyens ne peuvent pas faire la demande d'une mise en zone 30 mais seulement une demande de prolongation de la zone s'il en sont riverains. **M. Claude Baechler** craint que l'augmentation de trafic liée aux travaux à Matran ait d'importantes répercussions sur le trafic à travers le village d'Onnens, sur les trottoirs duquel il est déjà actuellement chaotique, pour ne pas dire dangereux, de se promener. Une mise en zone 30 lui paraît urgente. **Mme Sophie Hoehn** informe qu'un changement de législation a eu lieu en janvier 2023 et que depuis, il n'est plus nécessaire de faire des expertises coûteuses pour créer des zones 30. Elle soutient qu'il est effectivement dangereux de marcher sur les trottoirs d'Onnens et qu'installer la zone 30 à Onnens pourrait faciliter sa mise en place dans les autres villages.

4.3.1. Rapport de la commission financière

M. Martial Baechler donne lecture du rapport de la commission financière.

" Modérateur de trafic : village d'Onnens

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement CHF 180'000.-

Cet investissement ne figurait plus dans la planification financière du 4 décembre 2023.

Le financement se ferait par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monterait à CHF 9'000. - soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année suivant la fin des travaux.

Le thème de la sécurité n'est pas contesté par la Commission financière.

Mais sur la base des informations reçues et ses considérations mentionnées plus tôt, la Commission financière donne un préavis financier négatif pour cet investissement. "

4.3.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter le crédit d'investissement de CHF 180'000.- TTC pour la modération du trafic de la traversée du village d'Onnens.

L'Assemblée communal accepte à 131 oui, 74 non et 24 abstentions.

4.4 Route d'Onnens à Lentigny : crédit d'étude

M. Alexandre Krattinger présente le projet lié au crédit d'étude pour la route d'Onnens à Lentigny. Cette demande de crédit d'étude fait suite à l'avant-projet présenté lors de l'assemblée du mois de mai 2023. Le périmètre a cependant été restreint pour des raisons de coûts et de priorité ; il s'étend de l'intersection avec la route cantonale jusqu'à la croisée du quartier " En Treysales ".

Cette étude vise en effet le réaménagement et la mise en valeur du centre village, dans le but de sécuriser les déplacements des écoliers entre les 2 écoles, ceci en évitant le passage devant la ferme de M. Baechler. Il est prévu de mettre en place une limitation de la vitesse à 30 km/h et de créer un trottoir séparé de la route sur l'ensemble du tronçon. En parallèle, le réaménagement permettra la création d'un collecteur d'eaux claires pour l'évacuation des eaux de la chaussée. De plus, l'arrêt sera aussi décalé sur la gauche dans le sens Lentigny-Onnens et fera, de ce fait, office de chicane pour ralentir la circulation. Ce réaménagement permettra également de mettre l'arrêt de bus de " Treysales " en conformité avec la loi LHAnd.

Cette étude est devisée à CHF 85'000.- et englobe tous les travaux jusqu'à la mise à l'enquête y comprise.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 2,5% se monte à CHF 2'125 - soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux.

M. Florian Welti confirme que le projet initial s'étendait jusqu'à la petite chapelle mais que lors de la séance d'information du 15 mai 2024, il a été dit que pour des raisons financières, le projet serait réduit pour s'arrêter à la croisée avec la rue " En Treysales " ; il trouve cela regrettable car il estime que la portion retirée est prioritaire dans le projet en raison de l'absence de trottoir et de la non-conformité de l'arrêt de bus situé près de la chapelle. **Le Président** explique qu'il s'agit d'un choix financier et surtout que le tronçon retenu est celui qu'utilisent les élèves pour circuler entre les 2 écoles, donc prioritaire mais que le reste du tronçon sera réalisé dans un deuxième temps. **M. Cédric Pittet** estime qu'il est risqué d'investir CHF 85'000.- dans un projet pour lequel les propriétaires concernés n'ont pas encore donné leur accord ; il serait plus judicieux de d'abord faire signer des conventions. **Le Président** répond que la signature de

conventions se fait après le crédit d'étude, lors de la mise à l'enquête. **M. Patrick Rey** constate que le projet présente un trottoir franchissable alors qu'il a déjà été dit par le conseil communal que ce genre de trottoir ne garantit pas la sécurité des piétons et que lors de la séance d'informations, M. le syndic a dit que la sécurité des élèves est prioritaire. **M. Alexandre Krattinger** répond que seule la bordure du trottoir est franchissable mais pas la partie herbeuse qui est complètement séparée du trottoir. **Le Président** complète en informant que le trottoir actuel est déjà franchissable pour permettre le croisement de gros véhicules mais qu'aucun autre trottoir franchissable ne sera créé. **M. Benoît Baechler** signale qu'au vu du nombre d'enfants qui passent sur le trottoir devant sa ferme et de la vitesse à laquelle roulent certains véhicules (70 km/h) et il demande pourquoi le conseil communal n'a pas mené une étude d'une zone 30 km/h avec une modération de trafic en gardant la situation actuelle. Aujourd'hui, les enfants traversent devant le bâtiment communal et restent ensuite du bon côté, ce qui est optimal. Dès lors qu'il y aura 2 trottoirs, les enfants les utiliseront et devront traverser à des endroits moins sécuritaires (contour). **Mme Lucie Menétrey** explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude qui, justement, va servir à étudier les éléments mis en évidence. Elle précise que sur la zone herbeuse, il est prévu d'y planter des arbustes pouvant atteindre une certaine hauteur et qui ne seront pas franchissables. **M. Benoît Baechler** informe également qu'actuellement, par temps de pluie, les enfants se font asperger lorsque les voitures passent sur la route car l'eau stagne au bord de la route. **M. Dominique Baeriswyl** reconnaît le bien-fondé des modérations de trafic prévues dans les villages mais il craint que cela redirige une partie du trafic sur la route de Corserey (sur laquelle une voiture a été flashée à 111 km/h) et que cela fait plus de 20 ans qu'un chemin piétonnier est demandé mais que malgré les promesses, le conseil communal n'a jamais donné de réponse concrète. Il demande où en est le projet. **M. Yvan Jordan** informe qu'un dossier relatif à un remaniement parcellaire côté Corserey dans lequel un chemin agricole est prévu depuis la ferme de M. Gérard Morel en direction de Lovens est en cours. De plus, M. Gérard Morel est disposé à mettre à disposition une petite bande de 1m. en dessus de son talus longeant la route côté Fribourg afin d'y créer un chemin d'accès en gravier jusqu'au-dessus de l'église. **M. André Mazza** demande pourquoi la bande herbeuse ne serait pas simplement ajoutée au trottoir existant sans faire un deuxième trottoir en face. **Le Président** répond selon l'étude faite, ce n'est pas possible de rajouter une bande herbeuse au trottoir actuel car cela impliquerait une emprise de terrain de 1m. du côté de la propriété de M. Benoît Baechler. Vu la surface prévue pour la zone piétons – zone herbeuse, **M. Michel Hirt** se demande s'il sera possible un jour d'y créer une piste cyclable.

4.4.1 Rapport de la commission financière

M. Damien Rime, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Route d'Onnens à Lentigny : crédit d'étude

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement de CHF 85'000.-.

Elle note que cet investissement était prévu au budget 2024 pour un montant de CHF 120'000.-. Le financement se ferait par la trésorerie communale. L'amortissement de 2. 5% se monte à CHF 2' 125. - soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux.

La Commission financière ne conteste pas le bien fondé de cet investissement.

Mais sur la base des informations reçues et ses considérations mentionnées plus tôt, la Commission financière donne un préavis financier négatif pour cet investissement. "

4.4.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter ce crédit d'étude de CHF 85'000.- TTC qui a pour but de sécuriser et de valoriser le centre du village de Lentigny.

L'Assemblée communale refuse à 138 non, 61 oui et 30 abstentions.

4.5 Route de Chaffeiru à Lentigny : réaménagement

M. Alexandre Krattinger présente le projet relatif au réaménagement de la route de " Chaffeiru ". Suite à l'assemblée communale de 2018 durant laquelle l'Assemblée a voté un crédit d'étude pour la route de " Chaffeiru ", le conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement pour ce projet qui a subi de nombreux rebondissements.

Le périmètre du réaménagement routier démarre de la route de " Chaffeiru " depuis l'intersection de la route de " La Poste ", jusqu'aux dernières maisons de la route de " Chaffeiru ". Les infrastructures souterraines seront prolongées à la route de " La Laiterie ". Actuellement, cette route est une route communale de desserte, sans trottoir, dont la largeur varie de 3 à 4 m. environ. Cette route est en très mauvais état et elle n'est pas goudronnée sur sa dernière section. Aucun séparatif n'existe au niveau des infrastructures souterraines. Le projet prévoit d'en faire une route communale de desserte, avec un trottoir franchissable de 1.65 m. plus la bordure (total : 1,70 m.), dont la largeur sera de 4m et limitée à 30 km/h. Il est prévu d'intégrer de nouveaux aménagements dans le site. Le projet comprend également la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux selon le PGEE, le remplacement de la conduite d'eau potable et la reprise des raccordements privés en eau potable.

Le montant du crédit d'investissement est budgété à CHF 4'831'150, dont CHF 2'580'588.- pour la route et le trottoir franchissable, CHF 1'217'500.- pour les collecteurs d'eaux usées et eaux claires, CHF 926'500 pour l'eau potable et CHF 106'262 pour l'éclairage publique.

Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation. La charge financière annuelle sur le compte de résultat sera de CHF 193'258.30 dont CHF 69'680.- financés par les taxes d'adduction, de l'évacuation et de l'épuration des eaux.

Le Président complète en informant qu'il y a encore un grand travail pour la mise à l'enquête, avec la publication, la signature des conventions et la préparation du dossier de mise à l'enquête. Un premier projet avait déjà été présenté aux riverains en 2021. Suite aux différentes remarques, une étude complémentaire a été réalisée avec un 2^{ème} variante de tracé, sans déplacement de l'axe de la route. Cette variante répartit plus également les emprises de la route, mais exerce aussi une influence en augmentant le coût. En effet, en répartissant mieux les emprises, le projet est de meilleure qualité mais certains murs existants devront être déplacés. Le conseil communal a décidé de présenter le projet à l'Assemblée communale à ce stade de développement car il est important de connaître sa décision avant d'engager des dépenses supplémentaires pour la création du dossier de mise à l'enquête, comme demandé expressément par l'Assemblée le 1^{er} octobre 2018. Les conventions d'emprises font partie du dossier de mise à l'enquête. En cas d'acceptation, le conseil communal poursuivra son travail

avec la publication de conventions et la préparation des dossiers de mise à l'enquête mais il a besoin ce soir de connaître l'avis de l'Assemblée communale.

M. Thierry Ramel qui habite à l'angle de la route de " La Poste " et de celle de " Chaffeiru " demande pourquoi la route projetée n'a pas la même largeur tout au long de son tronçon et il estime qu'il serait préférable de prévoir une zone 30, voire une zone urbaine pour garantir la sécurité. **M. Frédéric Balmer** (bureau RWB) explique que la surlargeur dans les virages permet un empattement plus grand nécessaire dans les contours. **M. Pierre Grandjean** revient sur l'historique du projet ; en 2018, l'Assemblée communale a voté un crédit de CHF 110'000.- pour un crédit d'étude et la mise à l'enquête. De plus, il relève qu'il y est prévu des trottoirs franchissables alors que M. Yvan Jordan a répété à maintes reprises que ce genre de trottoirs ne garantit pas la sécurité. **Le Président** répond que la demande faite en 2018 voulait qu'un crédit d'investissement soit proposé avant la mise à l'enquête. De plus, il précise que la route de " Chaffeiru " est une route de quartier et non pas une route de transit et qu'un trottoir autre que franchissable impliquerait des emprises de terrain plus conséquentes. **M. Michel Massard** se demande à quoi sert la commission financière si ce qu'elle préconise n'est pas retenu. **Le Président** répond que la commission financière donne son préavis mais qu'il appartient au conseil communal de convaincre l'Assemblée communale du bien-fondé de ses projets. Dans le présent cas, le conseil communal aurait pu choisir de scinder le projet en 3 mais il estime préférable de le faire en une fois car il estime avoir la capacité financière pour le faire. **M. Jérôme Mazza** constate que cela fait bientôt 20 ans que le projet de la réfection de la route de " Chaffeiru " est sur le tapis ; si ce projet est refusé ce soir, que va-t-il se passer ensuite ? **Le Président** répond si le projet est refusé, la partie sous-terrain devra se faire un jour pour répondre aux exigences du PGEE et elle seule coûte plus de 2 mio. Il informe également que le 24 mai 2024, lui-même et M. Yvan Jordan se sont rendus au service cantonal des constructions et de l'aménagement et il leur a été répondu qu'en cas de refus, le conseil communal devra lui soumettre la décision de l'Assemblée communale. Il leur a également été dit que l'article 104 de la LATeC stipule un droit à l'équipement pour toute zone à bâtir, ce qui signifie que si la zone de la Grande-Fin, directement liée à la réfection de la route de " Chaffeiru ", n'est pas équipée par la commune dans le délai prévu par le programme d'équipement, les propriétaires peuvent faire valoir le droit d'équipement. Le conseil communal devra alors statuer sur la demande et s'il refuse, les propriétaires pourront faire l'avance des frais d'équipement mais la part de la commune est exigible dès la fin de la réalisation des équipements. **M. Gilles Aubonney** rejoint le raisonnement de la commission financière concernant le manque de vision. De plus, concernant le projet de la route de " Chaffeiru ", il déclare que son lien avec le projet de quartier de " La Grande-Fin " n'est un secret pour personne. La mise à l'enquête de ce quartier prévoyait 2 accès dont 1 a été supprimé, entraînant une modification sensible de la situation. De plus, il subsiste, selon lui, des incertitudes (emplacement de la piste de chantier, le marais des Nez qui est protégé, échanges de terrains nécessaires, servitudes agricoles) qui concernent tout le centre du village et pas seulement la route de " Chaffeiru ". Il estime qu'en l'état, il reste trop d'inconnues pour prendre une décision en toutes connaissance de cause. Il rappelle que cela fait 30 ans que les riverains de la route de " Chaffeiru " supportent les transports agricoles sur leurs terrains privés et qu'une grande partie de ces riverains seraient favorables à un aménagement mais ils ne souhaitent pas être mis devant l'obligation d'accepter un projet qui comporte d'importantes incertitudes. **Le Président** répond que l'emplacement de la piste de chantier et la question des emprises seront réglés dans la mise à l'enquête. Il rappelle à M. Gilles Aubonney que lui-même a demandé en 2018 que le conseil communal propose le crédit d'investissement avant la mise à l'enquête, raison pour laquelle ce soir, le conseil communal souhaite avoir l'aval de l'Assemblée communale pour aller plus loin. **M. Gilles Aubonney** craint qu'il soit à nouveau nécessaire de faire opposition à la mise à l'enquête car certains points n'auront pas été respectés ; il a l'impression que les droits des riverains ne sont pas respectés. De plus, il souhaite savoir pourquoi cette route, qui est la moitié plus courte que la route de " Le Chêne – La Buchille " coûte le même prix. **Le Président** explique que le coût

dépend également du nombre de maisons à raccorder. **M. Jonathan Baechler** rebondit sur les échanges entre les riverains et le conseil communal, qui pour lui s'apparente à un combat, pour faire part de son sentiment concernant l'AIVLB. Il est d'avis qu'elle privilégie les intérêts privés au détriment des intérêts communs, en particulier concernant le quartier de la " Grande Fin " et la route de " Chaffeiru ". Il lui semble qu'une telle association devrait défendre les idées touchant l'ensemble des villages de La Brillaz. Il serait essentiel qu'elle aborde tous les projets actuels de la commune : la gestion des bâtiments (l'accueil extra-scolaire), la limitation de la vitesse à 30 km/h dans les villages, la création de chemins piétonniers pour les jeunes se rendant au terrain de football à Onnens, etc. Il estime regrettable qu'une association de villageois se concentre sur un seul projet qui, de surcroît, dure depuis des années. La Brillaz a besoin de nouveaux habitants, de vitalité et d'accueillir les jeunes et les familles désireux de devenir, eux aussi, des propriétaires. Il lui a fallu plus de quatre ans pour trouver à acquérir une maison dans la commune. De plus, il signale que les sociétés locales ont aussi besoin de nouveaux membres pour faire vivre et perpétuer les belles traditions. Une commune qui vit a forcément un trafic routier en conséquence mais c'est normal. **Mme Marianne Stern** estime qu'il n'y a pas d'égoïsme de la part des riverains de la route de " Chaffeiru " qui ont déjà accueilli plusieurs maisons sans souci mais que l'arrivée d'un quartier si important va poser problème sur l'ensemble du réseau routier communal qu'elle n'estime pas forcément prêt à accueillir une telle augmentation de trafic. Elle pense qu'avant de créer un nouveau quartier, il serait préférable d'améliorer l'infrastructure routière, travaux nécessaires qui auront un coût non négligeable. **M. Yvan Jordan** informe que concernant le nombre d'habitations du quartier de la " Grande Fin ", le projet qui a été présenté à toute la population par le promoteur prévoit 44 appartements et le trafic supplémentaire de 320 véhicules par jour prévu ne passera pas systématiquement par les mêmes accès ; il ne devrait pas y avoir de problème de trafic selon l'étude. **M. Rachid Reghif** explique que l'AIVLB, dont il est président, a pour objectif de défendre les intérêts des 3 villages de La Brillaz. Il rappelle qu'il y a plus de 30 ans, les riverains de la route de Chaffeiru ont demandé une route pour une seule raison : pour faire cesser les inondations à répétition lors des orages ; à force, même certaines assurances desdits riverains ont menacé de ne plus prendre en charge les dégâts jusqu'à ce que la commune fasse le nécessaire. En 2016, la commune a trouvé une solution la moins onéreuse possible en mettant les grilles au-dessus la route de " Chaffeiru ", ce qui a résolu le problème mais les riverains de la route de " Chaffeiru " n'ont jamais demandé une route 5 mio. **Le Président** répond que le projet correspond au crédit d'étude tel que demandé en 2019, soit une route avec un trottoir franchissable. **M. Bertrand Morel** met en évidence la nécessité de développer le quartier de la " Grande-Fin " pour que la Brillaz reste une commune vivante et que les jeunes puissent y trouver à se loger mais cela aussi en accord avec les riverains. Au cri " on n'en veut pas " d'un citoyen, il enchaîne en mettant en évidence le risque que ces terrains soient un jour dézonés et que les milliers de m2 constructibles soient alors perdus ; ils seront extrêmement difficiles à récupérer étant donné que l'aménagement se fait de manière régionale et que le développement pourrait bien se faire davantage sur les communes telles que Neyruz, Cottens ou Avry, ce qui n'est pas souhaitable. Il demande s'il y a un risque de dézonage et si oui, combien en coûtera-t-il à la commune. **M. Yvan Jordan** répond que le PAL actuel est en vigueur jusqu'en 2029, voire 2031 et que dans la prochaine révision du PAL, il serait envisageable de dézoner pour remettre ces m2 en zone agricole. Selon un bref calcul, **M. Yvan Jordan** informe que les propriétaires pourraient prétendre à 2,5 mio que la commune devrait payer alors qu'elle n'a pas encore encaissé de taxes sur la plus-value. **M. Pierre Grandjean** estime que c'est uniquement pour les besoins du quartier de " La Grande-Fin " et que ce n'est pas normal que cela se fasse ainsi ; il demande que la mise à l'enquête soit faite avant la demande du crédit d'étude. **Le Président** répond que lui-même avait fait la demande lors du vote du crédit d'étude, lors de l'assemblée communale du 1^{er} octobre 2018 afin que le conseil communal présente le crédit d'investissement avant la mise à l'enquête car il craignait que le crédit soit refusé et qu'il ne faudrait pas investir de l'argent pour la mise à l'enquête.

4.5.1. Rapport de la commission financière

M. Martial Baechler, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Route de Chaffeiru + Laiterie à Lentigny : réaménagement

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement de CHF 4'831'150.-.

À noter un devis original de CHF 4'629'800.- (+/- 20%). Si 20% = entre CHF 3'703'840.- et CHF 5'500'000.-.

Cet investissement est prévu dans la planification des investissements 2024-2028 (ref. 04.12.23) pour un montant nettement inférieur.

À savoir qu'au budget du 4 décembre 2023 un montant de CHF 2'719'000 était annoncé. C'est donc une augmentation de CHF 2'112'150.- pour le projet présenté ce soir, soit 77.6% d'augmentation.

	Budget 04.12.23	Coûts Annoncés	Augmentation CHF	Aug. %
Route et trottoirs franchissables	1'600'000.-	2'580'888.-	980'888.-	61.3
Collecteurs eaux usées et eaux claires	600'000.-	1'217'500.-	617'500.-	102.9
Eau potable	519'000.-	926'500.-	407'500.-	78.5
Éclairage public	0.-	106'262.-	106'262.-	100.0
	2'719'000.-	4'831'150.-	2'112'150.-	77.6

Le financement est prévu par un emprunt.

L'amortissement appliqué dépend de la catégorie d'immobilisations. Les intérêts sont calculés sur l'ensemble de l'emprunt à 2% soit CHF 96'623.-. La charge annuelle sur le compte de résultats est de CHF 193'258.30 dont CHF 69'680.- seront financés par les taxes d'adduction d'eau et de l'évacuation et épuration des eaux.

La Commission financière ne conteste pas le bien fondé de cet investissement.

Mais sur la base des informations reçues et ses considérations mentionnées plutôt, la Commission financière donne un préavis financier négatif pour cet investissement. "

4.5.2. Vote du crédit y relatif

M. Rachid Reghif confirme qu'il a demandé que le vote se fasse à bulletins secrets. **Le président** soumet la demande à l'Assemblée de communale. Seules 32 personnes y sont favorables alors qu'il en aurait fallu 45 pour atteindre le quota de 1/5^{ème} des personnes présentes ; le vote à bulletins secrets n'est pas retenu.

Le conseil communal invite l'Assemblée à accepter l'investissement de CHF 4'831'150.- pour le réaménagement de la route de " Chaffeiru " ainsi que ces infrastructures souterraines.

L'Assemblée communale refuse à 142 non, 63 oui et 23 abstentions.

5. Association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modifications statutaires

M. Thomas Chappuis présente la modification des statuts de l'AESC.

La modification partielle des statuts de l'AESC concernant les articles suivants :

Art. 10 Attributions

Let n : fixe les indemnités des membres du Comité de direction, du secrétaire et du caissier de l'administrateur des finances.

Art. 13 Vice-président, secrétaire et caissier administrateur des finances

Le comité de direction désigne son vice-président, son secrétaire et le caissier l'administrateur des finances de l'Association. Le secrétaire et le caissier l'administrateur des finances peuvent ne pas être membres du Comité.

Art. 38 Sortie

1Une commune peut sortir de l'Association en respectant un délai d'avertissement de deux ans pour la fin d'un exercice pour autant qu'elle en ait reçu l'autorisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Art. 31 Limite d'endettement

L'Association peut contracter des emprunts :

jusqu'à concurrence de 50'000'000.00 85'000'000.00 de francs au titre de crédit de construction

- Principales raisons de l'augmentation des coûts
- Provision pour traitement des oppositions : +100'000 CHF HT
- Taxe décharge type E : +1'940'000 CHF HT
- Confinement hydraulique : +1'250'000 CHF HT
- Renforcement sol fondation : +420'000 CHF HT
- Surélévation bâtiment + parking : +180'000 CHF HT
- Equipements électromécaniques supplémentaires : +3'000'000 CHF HT
- Equipements électriques supplémentaires : +1'500'000 CHF HT
- Indexation des prix : +14% / +6'863'610 CHF HT
- Prestations géologue/géotechnicien : +122'782 CHF HT
- Honoraires supplémentaires : +1'280'000 CHF HT
- Augmentation divers et imprévus à +20% : +10'657'017 CHF HT

L'Assemblée est invitée à accepter la modification des statuts de l'AESC.

L'Assemblée communale accepte à 215 oui, 0 non, 14 abstentions.

6. Informations du conseil communal

6.1 Sensibilisation et subvention sur le thème de l'eau potable

Vu l'heure avancée, M. Thomas Chappuis propose de ne pas présenter l'information relative à la sensibilisation et à la subvention sur le thème de l'eau potable compte tenu qu'elle a été publiée dans l'information communale. Il reviendra sur ce thème lors de la prochaine assemblée communale.

7. Divers

M. Alain Bertchy assure les autorités communales de son profond respect et de sa considération. Dans le dossier de la route de « Chaffeiru » lié au quartier de " La Grande-Fin ", il constate qu'il est question de ce qui s'apparente à un " combat " entre le conseil communal et les riverains. Dans cette situation de dynamique négative, il souhaite proposer au conseil communal de mettre sur pied une commission de conciliation, composée de personnes neutres mais qui pourraient avoir un rôle de facilitateurs pour faire avancer le dossier. **Le Président** prend acte de la proposition et remercie M. Alain Bertchy. **M. Frédéric Morel** fait une remarque sur la réponse qu'il avait reçue de M. Alexandre Krattinger lorsqu'il avait demandé de reboucher 2-3 trous sur les routes étant donné qu'une entreprise était sur place, à savoir que la commune n'avait pas le budget alors qu'il s'agit de tous petits travaux. Il espère que dans le futur, ce genre de petits travaux se feront sans qu'il faille le demander. **Le Président** répond que le budget est prévu pour des réfections globales mais qu'il tient compte de la remarque. **M. Rachid Reghif** rappelle qu'il y a 2 ans, Mme Gendre avait déposé une motion afin que le conseil communal revoie la situation du haut de la route de " Chaffeiru " ; compte tenu du refus de ce jour au projet de réfection de ladite route, il dépose une nouvelle motion selon l'art 17 al. A1i pour demander au conseil communal d'amener une solution pour améliorer ce tronçon lors de la prochaine assemblée communale. **Le Président** répond que conseil communal va analyser la demande et donnera une réponse lors de la prochaine assemblée.

Le Président informe que c'est lors de la présente assemblée que le conseil communal prend officiellement congé de son collègue M. Grégoire Yerly, conseiller communal en charge des affaires sociales, de la santé, de la prévoyance sociale, des naturalisations, de la culture et de la justice et de la police.

Il sera remplacé dès le 1^{er} juin par M. Michel Rey, 1^{er} des " viennent-ensuite " de la liste " Stabilité et Développement ". M. Rey est excusé pour ce soir car il est en voyage à l'étranger. Le conseil communal lui souhaite déjà la bienvenue dans cette fonction qu'il connaît déjà car il a été conseiller communal de 2016 à 2021. Il s'adresse à M. Grégoire Yerly en ces termes " *Greg, c'est un peu à contrecœur que tu nous quittes, mais maintenant que tu es l'heureux papa d'un petit Jules depuis vendredi dernier tu n'auras pas le temps de t'ennuyer ; encore toutes nos félicitations pour cet heureux événement. Tu as fait ton entrée au conseil communal par la grande porte en 2020. Elu en tête lors des élections complémentaires du 18 octobre avec 73,5% des voix tu as eu, dès ta première campagne, un soutien populaire très marqué. Tu as réédité cet exploit 5 mois plus tard en finissant à nouveau premier des élections générales du 7 mars 2021, toutes listes confondues avec 72,5 % des voix ce qui est juste remarquable à moins de 30 ans et après seulement 5 mois de présence au sein du conseil communal. Dès ton entrée à l'exécutif, tu fais l'unanimité autour de toi, que ce soit auprès de la CDD, du conseil des seniors, des sociétés locales et surtout des Aînés. La qualité de ton travail, tes visions progressistes, ta bienveillance et ton souci permanent du " service à la population ", sont aussi de grandes qualités que nous avons beaucoup appréciées. Si on devait résumer tes années en tant que*

conseiller communal en quelques mots, on pourrait dire : plaisir de travailler avec toi autour de la table du conseil, de partager des moments conviviaux, de voir les projets avancer dans ton dicastère et plaisir des jeunes et des seniors avec toutes les activités que tu as organisées pour eux. Maintenant tu vas pouvoir mettre la priorité sur ta famille, mais j'espère que de la fonction de conseiller te manquera un peu et si jamais tu décides de revenir habiter dans notre belle commune, les portes du conseil seront sûrement toujours ouvertes pour toi. Au nom du conseil communal et de l'ensemble de la population de La Brillaz, je te remercie pour tout le travail effectué pendant ces presque 4 années, pour tout ce que tu nous as apporté et te souhaite beaucoup de succès pour ton nouveau job et de belles émotions dans ta nouvelle petite famille. Merci Greg. "

M. Grégoire Yerly remercie le Président. Il déclare, sous forme de boutade, qu'il reviendra peut-être à nouveau habiter la commune si le projet de la " Grande-Fin " aboutit. Il rajoute qu'il gardera que de bons souvenirs des années passées autour de la table du conseil communal, autant humainement que sur le travail commun. Il remercie ses collègues du conseil communal, les employés de la commune, les membres des commissions avec lesquelles il a travaillé et tous les citoyens. Il souhaite plein de succès à M. Michel Rey pour son retour au sein du conseil communal.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et le bon déroulement des débats. Il invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié et une petite agape confectionnée par le Tea-room " Café au lait " à Onnens. Il précise que le service sera assuré par de la société de jeunesse de Lentigny qu'il remercie chaleureusement.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

La Rédactrice du PV

Bernard Oberson

Bernadette Frossard